

Image not found or type unknown



indivision et droit d habitation

Par **MARIEDOMIE**, le **07/11/2012** à **18:29**

Bonjour,

Je voudrais savoir , si mon ex compagnon , peut exiger la vente d un bien immobilier , en indivision , dont je possède 60% et lui 40%

j habite cet appartement , et je possède par acte lors de l achat chez le notaire , un droit d usage et d habitation exclusif ,

merci pour votre réponse

cordialement